



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37398

Texte de la question

M Jacques Maheas appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation des professeurs et des élèves du basson français. De récents concours de recrutement, afin de pourvoir à des postes de basson dans des opéras régionaux, ont été réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. L'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Or, l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales et les conservatoires nationaux. Si l'état de fait décrit ci-dessus devait se poursuivre, la situation des bassonistes français deviendrait précaire et tout un pan de la lutherie française disparaîtrait. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir pour que les deux instruments puissent être employés de façon parallèle selon les œuvres considérées sans aucune préférence systématique ou une quelconque discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Mahéas Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37398

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 851